

Louvre Après le casse, les plafonds qui menacent de tomber ! P.25

Environnement La justice retoque un premier méthaniseur

60

Oise • Mardi 18 novembre 2025 • N° 25267 • 2,20 €

Le Parisien

+

Votre

supplément

Éco

The image shows the front cover of the French newspaper 'Le Parisien'. The main headline reads 'Stratégie d'entreprise vs salariés' and 'Le grand désaccord sur les bureaux'. Above the main title, there is a sub-headline 'PM Les patrons tiennent bon face à l'instabilité politique'. To the right, there is a box for 'Emploi Et si vous deveniez... préparateur de commandes'. The date 'Mardi 19 novembre 2019' is at the bottom right. The background of the cover features a photograph of a modern office interior with several computer monitors on desks.

PFAS, cadmium, additifs...

Peut-on encore bien manger ?

La présence de certaines substances dans l'alimentation inquiète, bien que les doses soient généralement inférieures aux limites réglementaires. Nos conseils pour s'y retrouver.



→ Fait du jour • P. 2 et 3

A formation of four fighter jets flying in a blue sky with white clouds. The lead jet is a Dassault Rafale, viewed from a low angle below and behind. Three other jets are positioned above and to the left, right, and center of the lead jet, all flying in the same direction.

Rafale pour l'Ukraine

Une commande record au financement flou

→ International • P. 4

Le Parisien

R 20174 - 1118 - 2,20 €

Manga

Exposition 19 nov. 2025 — 9 mars 2026

Tout un art!

Guimet

Musée national des arts asiatiques





60 | BORAN-SUR-OISE Fanny Chevalier propose une alternative bien moins coûteuse aux implants capillaires.

Des microtatouages pour camoufler sa calvitie

Patrick Caffin

PERDRE SES CHEVEUX

peut être traumatisant. Pour ceux qui n'éprouvent pas l'envie, ou les moyens, de s'offrir un aller-retour en Turquie, le pays de référence où se faire poser des implants, la micropigmentation capillaire est une solution. Une technique non définitive qu'on pourrait rapprocher du maquillage semi-permanent. « Comme pour les sourcils, précise Fanny Chevalier, qui propose la micropigmentation dans son salon de tatouage à Boran-sur-Oise. Après trois séances, on attend trois ans pour les premières retouches avant de les renouveler chaque année. »

Alexandre, un habitant de Luzarches (Val-d'Oise), s'est décidé à sauter le pas : « J'ai des petits trous sur le crâne et à l'arrière mais je ne voulais pas de chirurgie ni de tatouages à vie. » Dans l'Oise, trois établissements proposent cette méthode. Par rapport à des

implants, la micropigmentation capillaire a l'avantage du budget. « Rien à voir avec la chirurgie, assure Alexandre. J'ai pris la formule de densification qui m'a coûté quelques centaines d'euros. C'est une très bonne alternative aux implants de cheveux. »

Gommer les cicatrices et repigmenter la barbe

Le forfait commence à 1 800 € pour l'effet crâne rasé, où chacune des trois séances dure au minimum sept heures. Pour la densification capillaire, il faut compter au minimum 900 €. C'est plusieurs milliers d'euros pour une implantation. Et la micropigmentation, ou tricopigmentation, permet également d'éviter de passer sur le billard. « C'est une technique de pointillisme esthétique qui consiste à planter de minuscules pigments sous le cuir chevelu avec de micro-aiguilles, précise Fanny Chevalier. Elle vise à reproduire l'apparence de follicules pileux naturels, créant l'illusion d'une



Boran-sur-Oise, le 7 novembre. Les séances de repigmentation de Fanny Chevalier évitent de passer par la case chirurgie.

veux. » La deuxième séance consiste à rapprocher les points alors que la dernière permet d'effectuer les ultimes corrections. « Je propose trois options, annonce Fanny Chevalier. Il y a l'effet crâne rasé, où on redessine la ligne frontale. La densification, qui concerne aussi bien les hommes que les femmes ; les points sont un peu plus gros et on pique entre les cheveux sur les zones dégarnies. Je fais aussi du camouflage de cicatrice et de la repigmentation de barbe. »

« On voit très nettement la différence »

Alexandre a effectué les deux premières séances : « On voit très nettement la différence. J'avais un événement et personne ne m'a fait de remarque. C'est naturel. » Quant à la dou-

chevelure rasée ou d'une densité capillaire renforcée. »

Trois séances sont nécessaires. « Durant la première, on effectue d'abord un test de couleur du pigment, détaille la tatoueuse. On va effectuer trois groupements de points à l'arrière du crâne avec trois couleurs différentes. On peut faire des mélanges adaptés à la peau et à la couleur des che-

leur, elle dépend de « la sensibilité de la personne. » « Sur l'avant de la tête, ça fait plus mal qu'à l'arrière, reprend Alexandre. Mais c'est supportable. La première séance a duré six heures et je me suis endormi. À la fin, vous n'avez pas mal à la tête, pas de séquelles. »

Après une première carrière de cuisiniste, Fanny Chevalier a ouvert son salon de tatouage en juin dernier à Boran : « J'avais suivi une formation artistique plus jeune et le côté créatif me manquait. » Deux mois après son ouverture, elle suivait une formation de quatre jours pour se spécialiser dans la micropigmentation capillaire : « C'est une technique qui a besoin de se faire connaître mais qui va prendre beaucoup d'ampleur. » Et si le sujet concerne surtout les hommes, les femmes ne sont pas épargnées. « Le stress, la maladie, la dépression peuvent provoquer des chutes de cheveux. En lançant mon activité, je me dis que je peux aider pas mal de personnes. »

JUDICIAIRES ET LÉGALES

ANNONCES 60

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2025 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements : 60 - 75 - 77 - 78 - 91 - 92 - 93 - 94 - 95. La tarification des annonces judiciaires et légales définie par l'arrêté du ministère de la Culture et la Communication du 16 décembre 2024 est la suivante pour les départements d'habilitation : l'arrêté au forfait : Constitution de sociétés civiles et commerciales : (SA) 395 CHT - (SAS) 197 CHT - (SASU) 1416 HT - (SNC) 2186 HT - (SARL) 147 CHT - (EURL) 128 CHT - (SOCIETE CIVILE) 220 CHT - (SCI) 189 CHT. Démission, nomination, cessation de fonction de CAC - Transfert du siège social - Changement de gérant - Modification de la date d'ouverture ou clôture de l'exercice social, de la date de commencement de l'activité et de la prorogation - reconstitution du capital : 1086 HT - Réduction du capital social - Modification du capital social - Nomination de l'AI : 1356 HT - Changement de dénomination - Transformation de la forme sociale - Mouvements - Cessions d'actions - Réduction du bail commercial : 197 CHT - Dissolution des sociétés civiles ou commerciales : 1526 HT - Clôture de la liquidation des sociétés civiles ou commerciales : 1104 HT - Changement de patronyme : 576 HT - L'arrêté au caractère lespace inclus pour certaines modifications voir arrêté du 16 décembre 2024 : 60 (1980 HT) - 75/92/93/94 (0,237 CHT) - 91/77/78/95 (0,225 CHT).

Divers société

LC AGENCEMENT SASU au capital de 1 000 Euros Siège social : 81 Rue de Pontoise - 60000 BEAUVAIS 950 746 206 RCS BEAUVAIS Aux termes du PV de l'associé unique en date du 04 novembre 2025, il a été pris acte de la démission de M. Benoit LACOUR de ses fonctions de Directeur générale à compter du 04/11/2025. Dépôt légal au RCS de BEAUVAIS.

Enquête publique

AVIS AU PUBLIC

VILLE DE BORNEL

ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PROJET D'ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Maire de Bornel, par arrêté n°2025-136 en date du 13 Novembre 2025 a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet d'élaboration du plan local d'urbanisme.

Monsieur DUBOIS Sylvain a été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire par la Présidente du Tribunal Administratif d'Amiens. Un commissaire enquêteur suppléant, Monsieur MOREL Yves a été désigné en cas d'empêchement de Monsieur DUBOIS.

L'enquête se déroulera, en Mairie, pour une durée de 35 jours consécutifs, du jeudi 04 décembre 2025 au mercredi 07 janvier 2026 inclus (jusqu'à 16h30) aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h30 à 17h30). Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance des dispositions du projet arrêté de plan local d'urbanisme révisé et des avis des personnes publiques

consultées sur un support papier ou informatique en mairie, ainsi que sur le site internet à l'adresse suivante : www.bornel.fr. Toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la Mairie de Bornel.

Il pourra également consigner ses observations sur le registre d'enquête déposé en Mairie ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur en mairie. Il sera également possible de faire parvenir ses observations pendant la durée de l'enquête publique par courrier électronique, à l'adresse suivante : enquete publique.bornel@gmail.com. Le commissaire enquêteur recevra le public à la Mairie de Bornel le :

- Jeudi 04 décembre 2025 de 9h00 à 12h00

- Samedi 13 décembre 2025 de 8h30 à 11h30

- Mercredi 07 janvier 2026 de 9h00 à 12h00

- Mercredi 07 janvier 2026 de 13h30 à 16h30

Après clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés en Mairie.

L'Adjoint - Chargé de l'urbanisme. Emmanuel PIGEON.

VILLE DE SENLIS

ENQUÊTE PUBLIQUE DE LA REVISION DU PLU ET DU PERIMETRE DELIMITÉ DES ABOURDS

Enquête publique de la révision du plan local d'urbanisme et du périmètre délimité des abords - du 12 novembre au 16 décembre 2025 à 17h00

Par arrêté n°LZ/2025/548 en date du 20 octobre 2025, le Maire de Senlis a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la révision du plan local d'urbanisme et le périmètre délimité des abords.

A cet effet, Mme LECLÈRE Jacqueline a été désignée par la Présidente du tribunal administratif comme commissaire-enquêteuse, et Mme

ALAMAT Duaa comme commissaire-enquêteuse supplémentaire.

L'enquête se déroulera à la mairie, du 12 novembre à 9 Heures 00 au 16 décembre 2025 à 17 Heures 00.

A la direction de l'aménagement et de l'urbanisme 57 rue Vieille de Paris, du lundi au vendredi de 9h à 12h et 14h à 17h, et à l'accueil de la mairie 3 place Henri IV, les samedis matin.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier complet, notamment les avis des personnes publiques associées et consultées : en mairie aux

adresses ci-dessus, sous version numérique et papier, et sur le site de la ville www.ville-senlis.fr,

sur la page dédiée du registre dématérialisé,

à l'adresse suivante : <https://www.registredematerialise.fr/6838/>

Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire-enquêteur, en mairie au 3 place Henri IV 60 800 SENLIS, sous la référence apparente « enquête publique PLU ».

Des informations complémentaires peuvent être obtenues à l'adresse PLU@ville-senlis.fr

A l'issue de l'enquête publique, le projet de PLU révisé et le périmètre des abords seront

soumis pour approbation au conseil municipal de la ville de Senlis.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés à la mairie au service urbanisme à l'issue de l'enquête, et sur le site de la commune www.ville-senlis.fr.

Samedi 29 novembre 2025 de 10h00 à 12h00

Mardi 16 décembre 2025 de 15h00 à 17h00

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de plan local d'urbanisme révisé et le périmètre délimité des abords pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en Mairie, ou sur le registre dématérialisé à l'adresse :

<https://www.registredematerialise.fr/6838/>

ainsi que par mail à l'adresse :

enquete publique-6838@registredematerialise.fr

Elles peuvent également être adressées par écrit au

commissaire-enquêteur, en mairie au 3 place

Henri IV 60 800 SENLIS,

sous la référence

apparente « enquête publique PLU ».

Des informations complémentaires peuvent

être obtenues à l'adresse

PLU@ville-senlis.fr

A l'issue de l'enquête publique, le projet de

PLU révisé et le périmètre des abords seront

soumis pour approbation au conseil munici-

pal de la ville de Senlis.

Le rapport et les conclusions du commis-

taire-enquêteur pourront être consultés à la

mairie au service urbanisme à l'issue de l'en-

quête, et sur le site de la commune www.ville-senlis.fr.

Le Parisien



Publiez votre
ANNONCE LÉGALE
avec Le Parisien



Formulaires
certifiés pour une
annonce conforme



Attestation de parution
pour le greffe immédiate
et gratuite



Paiement
100% sécurisé



Affichage
en temps réel

Rendez-vous sur
leparisien.annonces-legales.fr

Collectivités territoriales
Optimisez
votre communication, publiez vos annonces
d'enquête Publiques
dans
Le Parisien
01 87 39 82 96
legales2@LeParisien.fr